

dans le succès (1), que " la question de trouver moyen de contraindre les parents négligents à envoyer leurs enfants à l'école avait été le sujet d'une grande conférence en Angleterre." Ce serait là une belle découverte pour nous ; car, tant que nous n'aurons que la rétribution mensuelle pour forcer les contribuables à envoyer leurs enfants régulièrement à l'école, on ne devra pas compter beaucoup sur des changements importants.

Tous les instituteurs et institutrices de mon district (sauf une seule, celle des dissidents de St. Gabriel) ont leur diplôme.

Les salaires des instituteurs ont subi une assez forte diminution cette année. J'avais pourtant espéré une augmentation de salaire, pour pouvoir être à même de demander quelques élèves de l'école normale ; je n'en compte que deux, savoir : un à l'académie de Berthier, M. A. Demers, muni du diplôme d'académie de l'école normale Laval, et M. Paquin, muni du diplôme d'école modèle, de l'école normale Jacques-Cartier, à St. Barthélemi.

Généralement, les commissaires ne visitent pas assez souvent les écoles.

Il y a, dans mon district, 5 écoles-modèles, 2 collèges, 2 académies pour les garçons et 13 académies ou écoles supérieures pour les filles.

Le montant fourni par les contribuables, cette année, me paraît indiquer un zèle assez soutenu de la part des municipalités. Il n'excède celui de l'an passé que de \$309.70, il est vrai, mais aussi je n'ai constaté de cotisations extraordinaires pour bâtisses que dans trois municipalités : Rawdon, Lavaltrie et St. Barthélemi, pendant que, l'année dernière, je n'en comptais pas moins de quatorze. Ce montant fourni par les contribuables excède deux fois et demie celui de l'octroi législatif.

NOTES sur chacune des municipalités scolaires des comtés de Berthier, Joliette, Montcalm et l'Assomption, 1860 et 1861.

1. *Rawdon*.—Lors de ma dernière visite, toutes les écoles étaient en activité, moins une. J'ai dû faire part aux commissaires des plaintes que j'avais reçues contre l'instituteur de cette dernière école, ainsi que contre celui de l'arrondissement No. 8. Les autres écoles de Rawdon m'ont montré des progrès satisfaisants, eu égard aux circonstances. L'école modèle est dirigée, cette année, par M. Ed. McManus, ayant un diplôme d'école modèle.

Vingt-cinq chefs de famille catholiques, principalement de l'arrondissement No. 1, ont signifié leur acte de dissidence aux commissaires, le 16 novembre dernier : j'ai visité leur école, qui est dirigée par M. Fitzgerald, ayant un diplôme d'académie, et dont l'habileté reconnue ne manquera pas d'attirer des élèves à cette nouvelle institution.

2. *St. Charles Borromée*.—Il y a 2 maisons d'école qui sont louées ; les deux autres ont été bâties l'an dernier, et appartiennent aux commissaires. Le traitement des quatre institutrices est comme suit : £27, £22, £18 et £13 10s. ; c'est trop peu et ces écoles sont médiocres.

3. *Industrie*.—Les différentes institutions de cette municipalité continuent d'être bien tenues, et si les progrès des élèves n'y sont pas tout ce qu'on devrait attendre dans les écoles primaires de garçons et de filles (vu l'habileté de leur direction), la cause en est due au manque d'assiduité de la part des élèves.

Le collège industriel de Joliette et l'académie de filles des Dames de la Providence, justifient toute leur réputation d'utilité pratique : en sus des matières ordinaires aux collèges classiques, on enseigne encore, à celui de Joliette, le dessin de paysage à 10 élèves, l'architecture à 15 élèves, la botanique à 14 élèves, un cours commercial à 15 élèves ; enfin la chimie et un cours agricole à 15 élèves. Les affaires des commissaires étaient bien conduites ; il y avait cependant, en août dernier, un fort montant d'arrangements à faire rentrer.

4. *St. Félix-de-Valois*.—Cette municipalité a quatre écoles en opération (outre les dissidents). L'école de filles, qui était séparée de celle des garçons, l'année dernière, y a été réunie cette année. J'ai remarqué assez de zèle pour l'éducation dans les divers arrondissements de St. Félix. Les examens ont été assez satisfaisants. Le nombre des élèves dissidents fréquentant l'école excède rarement 12 ; j'ai dû en prévenir les syndics ; leur institutrice est assez mal payée. Les affaires des commissaires sont bien tenues ; mais il y avait, en juillet, \$350 d'arrangements.

5. *St. Gabriel-de-Brandon*.—Les commissaires ont fermé l'école du Lac-Corbeau, et en ont établi une sur le chemin du gouvernement ; je n'ai pu la visiter ; elle compte 50 élèves. La bâtisse de l'arrondissement No. 4 fait honneur aux commissaires. Mlle. Été y dirige son école avec succès ; je puis en dire autant de celle de Mlle. Paré, au

No. 1. Les autres écoles sont médiocres. Le territoire de cette municipalité est immense et la population qui est disséminée, étant composée de colons nouveaux encore, ne peut se priver assez de ses enfants pour qu'ils puissent retirer des fruits bien sensibles de l'école. J'ai dû notifier les commissaires de retirer leurs arrangements, qui sont considérables. J'ai dû aussi prévenir les syndics de suivre plus strictement la lettre de la loi, sous peine de perdre leur part d'octroi.

6. *St. Jean-de-Matha*.—Cette municipalité est nouvelle et pauvre ; il y a peu d'assiduité de la part des élèves. On y fait, néanmoins, de grands sacrifices, et il n'était dû que très-peu d'arrangements en juillet dernier. Les instituteurs sont assez capables, et m'ont paru dévoués. L'écriture est cependant négligée au No. 2. L'école No. 1 est très-passable.

7. *St. Lin*.—L'école des dissidents (Côte-St.-Ambroise) est fermée depuis le mois de mai, faute de moyens : il n'y a plus que six familles dissidentes. En général, les examens que j'ai faits aux diverses écoles de St. Lin ne m'ont satisfait qu'à demi. Il y a encore des arrangements dus : on m'a promis de les faire rentrer. Les commissaires ont changé de secrétaire-trésorier.

8. *St. Esprit*.—Je regrette beaucoup que l'exécutif n'ait pas donné de suite à la plainte portée contre l'un des commissaires, accusé de péculat. Un exemple eût été salutaire dans cette municipalité où la chose a déjà eu lieu, et dans les municipalités voisines où le fait est connu ; l'impunité peut devenir mauvaise conseillère. Les écoles de St. Esprit ne se distinguent en rien : il ne paraît y avoir aucun zèle de la part des parents, ni dévouement de la part de plusieurs instituteurs. Il n'y a aucun progrès sensible.

9. *St. Julienne*.—L'école No. 3 a été en opération cette année. Cet arrondissement étant petit et pauvre, et la population y étant d'origines différentes, il est difficile, vu le faible salaire qu'on peut donner, de se procurer un instituteur qui sache l'anglais et le français. J'ai été un peu plus satisfait que par le passé des progrès de l'arrondissement No. 1. Je n'ai pas visité l'école No. 2, à cause de la petite vérole qui y sévissait. Il n'y a plus d'école dissidente ; les syndics doivent s'entendre avec les commissaires de Rawdon, afin d'avoir la permission d'envoyer leurs enfants à leurs écoles.

10. *L'Épiphanie*.—Il est regrettable que, faute d'entente entre les commissaires de Mascouche et ceux de l'Épiphanie, un arrondissement de cette dernière municipalité, trop peu nombreux, va se trouver dans l'impossibilité d'envoyer ses enfants à l'école. Sur les 5 écoles de l'Épiphanie, une est très-bien conduite par Mlle. Mercure, et a fait des progrès considérables. L'école No. 1 est aussi bien dirigée, mais les salles sont trop petites. Les autres écoles sont médiocres.

11. *St. Roch*.—Les écoles de St. Roch sont bien conduites, à l'exception d'une seule. L'arrondissement du Ruisseau-des-Anges a eu le malheur de perdre sa maison d'école dans un incendie en janvier dernier. L'arrondissement de la Côte-St.-Louis fait aujourd'hui partie de la municipalité de St. Esprit. Les écoles que le couvent et les Frères de St. Viateur dirigent pour les commissaires sont très-bien conduites.

12. *St. Jacques*.—Cette municipalité, l'une des plus considérables de mon district d'inspection, compte dix arrondissements et une académie de filles. Ces diverses écoles donnent l'instruction à 632 enfants. Je ne pourrais dire la raison qui empêche les commissaires d'établir une école modèle, au soutien de laquelle M. le curé Paré avait, me dit-on, attaché la dotation d'une terre.

Le résultat de mes visites à ces dernières écoles (j'en excepte l'académie de filles, où je n'ai jamais fait de visite, mais dont j'ai entendu dire beaucoup de bien), est comme suit :

Il y a trois écoles dont les progrès ont été nuls ; les autres ont presque toutes été bien tenues, et ont produit des progrès satisfaisants.

13. *St. Alexis*.—Sur les quatre écoles de cette municipalité, deux seulement ont fait des progrès satisfaisants. Les maisons sont bonnes et bien pourvues de meubles et autres objets nécessaires.

14. *Mascouche*.—Cette municipalité compte 7 arrondissements, une académie de filles, et une école dissidente. L'école de garçons, tenue par M. E. Galipeau, muni d'un diplôme d'école modèle, n'a que le titre d'école élémentaire ; c'est une véritable école modèle, par le programme des matières qui y sont enseignées avec le plus grand zèle et le plus grand succès. Les autres écoles sont assez prospères ; les institutrices sont, en général, bien capables. Les commissaires sont à la veille de faire la rentrée des arrangements, qui sont considérables. Les instituteurs sont mal payés.

15. *L'Assomption* (village de).—Les écoles modèle et élémentaires n'offrent rien d'extraordinaire. L'académie de filles, dirigée par les Dames de la Congrégation, continue de marcher de succès en

(1) *Journal de l'Instruction Publique*, Bas-Canada, No. de juin 1861, page 106.